



## Rappel de charges sur 5 ans

Par **trunkillou**, le **10/12/2008** à **11:57**

bonjour je lis ca et la que mon bailleur peut me faire un rappel sur 5 ans des charges locatives ( en tout cas de se que j'ai lu) .

ma question est la suivante ;

Je suis locataire depuis 3 ans CHAQUE FIN d' années mon bailleur m'envoie la regularisation de charges que j'ai toujours payé et la cette année il me reclame des charges sur les 3 dernieres années .

Donc a t il le droit ,malgres qu'il ma deja fais des regul de charges sur les années precedentes , de me reclamer des sommes qui date de deux ou trois ans

merci